

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2022**

---

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 08  
L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. MAGNIN Didier - M. PAGET Olivier - M. CECH Franck - M. TATIBOUËT Bruno - Mmes GAUTHEROT Annick - Mme SOCLE Mathilde- Mme GUENOT Lucienne - Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Absents excusés : M. LEGAY Olivier- M. GIRINAL Jean Marc - M. André AURIERE

Absent :

Date de convocation : 21 octobre 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Mme GUENOT Lucienne a été élue secrétaire.

### **Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2022 :**

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 27 septembre 2022 et en l'absence de remarques, le conseil municipal approuve le compte rendu présenté par le Maire.

### **1/ Décision modificative de budget**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une modification du BP 2022 du chapitre 66 et propose de rectifier ce budget primitif de la façon suivante :

Chapitre 66 :

Article 73211 - 73 : - 120.00 €,

Article 66111 - 66 : + 120.00 €

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

### **2/ Demande de subventions pour le toit de la Mairie et la salle des fêtes :**

Le Conseil Municipal avait évoqué à plusieurs reprises, le projet de la réfection du toit de la Mairie et celui de la salle des fêtes, mais aussi, la réhabilitation de l'appartement situé dans le bâtiment de la Mairie avec une étude rénovation énergétique mené par le SIED.

Il est exposé qu'il n'y a à ce jour pas d'étude de faite, mais qu'il faudra demander des subventions pour réaliser le projet, surtout pour la partie « toit et isolation ».

Le projet peut être éligible soit DETR ou DSIL auprès de l'État, avec une possibilité de subvention de 35 % à 45 %. Pour ce faire, tous les dossiers devront être déposés impérativement avant le 15 janvier 2023 afin de permettre l'instruction de ceux-ci et le respect de 80 % des crédits consommés. Des devis ont été demandés et d'autres entreprises vont être sollicités, sachant que nous avons pour obligation de faire apposer des tuiles « ALEONORD »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise le Maire à faire toutes les demandes de subventions,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **3/ Restitution des données 2021 sur le contrôle des dépenses :**

Le Maire expose les chiffres statistiques relatifs à la restitution des données 2021 sur le contrôle des dépenses. Il met en avant un taux d'erreurs non patrimoniales de 6,72 % et un taux d'erreurs patrimoniales de 2,90 %. Le rapport ne soulève aucun problème particulier, un bon délais comptable avec une amélioration des délais de paiements.

### **4/ Problème de circulation rue de l'église :**

Le Conseil Municipal indique qu'il n'y a pas de sens de circulation envisagé et fait les propositions suivantes :

- Zone 30 rue de l'église
- Rue de la Creuse et rue de la Traverse prioritaires
- Installation de 2 stop : 1) à l'intersection de la rue de la creuse et rue de l'église  
2) à l'intersection de la rue de l'Église et rue de la traverse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de mettre en place une signalisation provisoires
- Valide la mise en place d'une zone 30 rue de l'église

### **5/ Prévision de travaux 2023 et plus,**

- Chemin piétonnier de l'étang à l'entrée du village (Élargissement – macadam)
- Chemin d'Avouay
- Rue de l'abreuvoir
- Mise en place de la boîte à livres
- Réhabilitation appartement de la Mairie
- Installation d'une table et création d'une plateforme en béton pour la poser
- Plateforme P.M.R à l'Église ou seuil à profiler

### **6/ Compte rendu du syndicat de Pennesière :**

Le syndicat de Pennesière dispose d'un cantonnier pour 3 communes : Voray, Le Cordonnet et Chevroz.

Des solutions ont été émises :

- Dissolution du syndicat : Mais les salaires de l'agent restent à la charge des communes jusqu'à l'obtention d'un emploi dans une autre structure,
- Redéfinition d'un bureau avec les communes restantes
- Embauche de l'agent dans les communes bénéficiant de ses interventions

## 6/ Questions diverses :

- **Affouages :**

L'affouage est estimé à 370 stères. Il sera facturé 5€ le stère soit :

-pour une part : 5€ X 25 stères = 125€

-pour une 1/2 part : 5€ X 13 stères = 65 €

- Mr le Maire demande la mise à jour du site de la commune

- **Colis de Noël :**

Le Conseil Municipale ne fera pas de repas des aînés, il décide donc de faire des colis de Noël et devra déterminer le nombre de colis.

- **Ménage :**

Le Conseil Municipal propose un contrat de 3h/mois à Mme Faivre Françoise pour faire le ménage à la Mairie en remplacement de Madame GAUTHEROT Lola

- **Le sapin de Noël de la commune**

Il sera installé le samedi 3 décembre par les Conseillers, toutes les bonnes mains seront appréciées

- **Halloween :**

Le mercredi 2 Novembre à 14H00 rendez-vous à la Mairie pour un défilé suivi d'un goûté et d'activités diverses,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

MAGNIN Didier

